



MAURICE GAGNE CA

LEFAIVRE LABRÈCHE GAGNÉ, SENCRL
COMPTABLES AGRÉÉS

PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE PROFESSIONNELS

Une société de professionnels est une PME et les méthodes d'évaluation sont les mêmes que celles utilisées pour les PME. En effet, on doit tenir compte des actifs corporels et des actifs incorporels (achalandage).

L'achalandage est généré par deux éléments essentiels, la clientèle et le personnel. Donc, l'achalandage sera d'autant plus important si les conditions suivantes sont rencontrées :

- ✓ L'âge de la société. Un bureau de professionnels établi depuis longtemps fidélise davantage la clientèle.
- ✓ Un personnel compétent avec une structure qui assure la relève.

Comme pour les autres entreprises, la juste valeur marchande est établie à partir de la capacité pour la société de générer des bénéfices. Les bénéfices de la société de professionnels sont composés d'une rémunération normale de l'associé, du rendement du capital investi et finalement de bénéfices excédentaires qui constituent l'achalandage.

Évidemment, il faut tenir compte de l'impact sur les bénéfices excédentaires du départ d'un associé, surtout dans le cas d'un associé-clé.

Si vous avez des questions sur les sujets traités, voici mes coordonnées:

Tél.: (450) 691-3663

Télec.: (450) 691-8878

Courriel: m.gagne@bellnet.ca